

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 24 juin à 20 heures 30,
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 19 juin 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : AFONSO Djemila, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : SEMENE Marie-Ange procuration à **ANDRÉ Christian**

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

- Objet : Clôture du budget du lotissement communal du Clos de la Marelle

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le Budget Annexe « Clos de la Marelle » ne présente plus de mouvement.

Les dernières écritures qui seront à passer par le SGC Toulouse Couronnes Est sont les suivantes :

Comptes	Balance d'entrée	Masses		Solde
		Débits	Crédits	
110 C	561.854,66	0,20	0,00 C	561.854,46
12 D	0,20	0,00	0,20	0,00
412 D	11.216,00	0,00	11.216,00	0,00
44567 D	2.243,00	2.243,00	4.486,00	0,00
44583	0,00	2.243,00	0,00 D	2.243,00
45104 D	548.395,46	11.216,00	0,00 D	559.611,46
5891	0,00	0,00	0,00	0,00

Il convient donc de clôturer ce budget et de voter le rattachement de ce résultat au budget principal de la commune.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide le reversement du solde du budget annexe « Clos de la Marelle» au budget principal de la commune 2024.
- Décide de clôturer le Budget Annexe « Clos de la Marelle»

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 24 juin 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,